

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

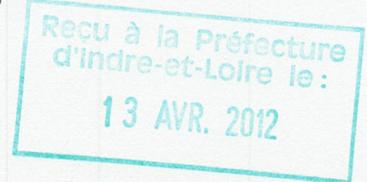
COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2012

Convocations adressées le 26 mars 2012

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 11



Membres titulaires présents :

Monsieur Alain DAYAN, Président – Madame Mélanie FORTIER, 1ère Vice-Présidente – Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président – Monsieur Christian BRAULT - Monsieur Gilles DEGUET – Monsieur Gilbert HELENE – Monsieur Philippe LE BRETON – Monsieur Alain MICHEL.

Membres titulaires absents :

Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2ème Vice-Président, qui a donné pouvoir à Monsieur Alain MICHEL.

Monsieur Serge BABARY, qui a donné pouvoir à Monsieur Christian BRAULT.

Monsieur Jean-Marie BEFFARA, qui a donné pouvoir à Madame Mélanie FORTIER.

Membres suppléants présents :

/

**CS 12.04.04 – COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'AERODROME DE TOURS : DESIGNATION D'UN SUPPLEANT REPRESENTANT LE
SYNDICAT MIXTE**

Monsieur Alain DAYAN, Président, donne lecture du rapport suivant :

En application des articles L 571-13 et R 571-70 à R 571-80 du code de l'environnement, une commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Tours a été créée par arrêté préfectoral du 4 septembre 2002.

Par arrêté préfectoral n° 93-11 du 18 novembre 2011 portant sur la nouvelle constitution de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Tours, le Syndicat mixte est appelé à siéger au titre des représentants des professions aéronautiques, dans la catégorie des exploitants de l'aérodrome.

Il est précisé que la commission a pour objet d'examiner le plan d'exposition au bruit tel que prévu à l'article R 571-58 du code de l'environnement.

Aux termes de la délibération C09/06/05 adoptée en Comité syndical du 23 juin 2009 et rendue exécutoire le 9 juillet 2009, avaient été désignés pour représenter le Syndicat mixte au sein de cette commission Monsieur Gilbert HELENE, en qualité de titulaire, et Monsieur Jean-Claude LANGUENNOU, en qualité de suppléant.

Monsieur Jean-Claude LANGUENNOU n'étant plus élu au sein du Syndicat mixte, il convient de désigner un nouveau suppléant.

Après appel à candidatures, il est proposé de désigner à main levée le membre suivant en qualité de suppléant :

- Suppléant : Madame Mélanie FORTIER

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix obtenues : 11

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 571-13 et R 571-70 à R 571-80 du code de l'environnement,

- **DESIGNE** le représentant du Syndicat mixte en qualité de suppléant au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Tours comme suit :
- Suppléant : Madame Mélanie FORTIER

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

(11 votes pour)

Acte exécutoire le 12 AVR. 2012 après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Alain DAYAN

